

FSU TERRITORIALE

du Conseil Départemental 13

☎ : 04.13.31.1960, 1961, 1962, 1963

✉ : syndicat.fsu@departement13.fr

🌐 : <http://sdug13.hautetfort.com/>

Août 2018

Spécial élections professionnelles 2018

Le Jeudi 6 Décembre les agents du Conseil Départemental 13 éliront leurs représentants du personnel au Comité Technique, aux Commissions Administratives Paritaires de Catégories A, B et C et aux Commissions Consultatives Paritaires des agents non-titulaires de catégories A, B et C.

Le nombre de voix obtenues par la FSU Territoriale au Comité Technique permettra de désigner le nombre de délégués au Comité d'Hygiène et de Sécurité et Conditions de Travail, et déterminera le droit syndical.



Vous trouverez dans notre journal, un rappel et un tour d'horizon de ce que sont les instances paritaires au Conseil Départemental 13 et les militants de la FSU Territoriale qui vous représentent.

La FSU Territoriale présentera à ces élections des candidat(e)s représentatifs de vos métiers, de vos grades et de vos fonctions. Notre volonté est d'être au plus près de votre quotidien professionnel afin d'être en mesure de défendre vos droits et vos acquis et d'améliorer vos conditions de travail et votre carrière. Notre expérience syndicale et notre connaissance de l'institution nous permettent d'être « *force de proposition* » pour aborder avec l'administration des situations ou des dossiers difficiles.

Le 6 décembre prochain nous comptons sur vous !

Le personnel du CD13 doit être bien défendu et représenté par la FSU TERRITORIALE.

La Commission Administrative Paritaire statue sur tout ce qui concerne la carrière individuelle des agents (promotion, détachement, conseil de discipline, refus de temps partiel, intégration...). Dans cette instance consultative, le rôle du délégué du personnel est de faire valoir l'intérêt des agents face à une administration puissante qui tente de décider seule et veut favoriser certains au détriment de toute notion d'ancienneté ou de réussite aux concours et examens professionnels.

Les délégués de la FSU TERRITORIALE sont des agents de terrain, bien implantés dans les services, choisis par la FSU pour vous représenter dans cette instance. A la fois membre du personnel et porteur des valeurs de la FSU (égalité, indépendance, transparence...), ils sont au fait de ce que vivent les agents au quotidien.

La FSU est attachée au respect des règles, au statut de la fonction publique et à l'équité de traitement entre les agents. Nos représentants ont, durant 4 ans, déployés toute leur énergie pour dénoncer l'arbitraire, dire les choses, faire référence au statut... Ils ont ainsi réussi à se faire entendre sur certains points.

La FSU a obtenu que les agents en accident de travail ou en maternité ne soient pas pénalisés dans leur déroulement de carrière. Nos délégués ont également pu intervenir sur des nominations d'agents partant à la retraite.

Pour l'ensemble des agents, lors des C.A.P de promotion et d'avancement, nos représentants ont toujours été soucieux de contacter individuellement les promouvables, en amont, ainsi que les promus pour pouvoir les informer, les conseiller et les accompagner dans leurs démarches.



Lors des conseils de discipline, nous avons soutenu et défendu des agents face à une administration intransigeante. Nous avons été très attentifs, lors de prolongations de stage, de refus de titularisation, de mobilités forcées, à ce que les agents ne perdent pas leurs acquis et puissent bénéficier d'une affectation conforme à leurs qualifications.

Dans le climat tendu qu'a connu la collectivité ces dernières années (augmentation des missions à moyens constants, exigences inadaptées, multiplication des managements coercitifs...), les élus FSU ont accompagné de nombreuses situations individuelles d'agents qui ont pu aboutir à des issues positives.

Les décisions nationales, telles que la mise en place du P.P.C.R, dont la FSU est signataire, ont permis que de nombreux agents puissent accéder à la promotion. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire notamment en matière de promotion interne où continuent de prospérer l'iniquité, le favoritisme et l'arbitraire.

C'est pourquoi la FSU continuera de combattre l'injustice et de défendre les agents avec toute l'énergie et les convictions nécessaires.



Et vous croyez qu'on allait vous laisser perdre pied ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre la rémunération des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



* Ecart de rémunérations femmes-hommes dans la fonction publique, à compétence et fonction égales.

LA FSU TERRITORIALE revendique

- ➔ **Un déroulement de carrière linéaire sans ratio ni quota ;**
- ➔ **L'égalité de traitement femme/homme ;**
- ➔ **Une meilleure information des agents lors des évaluations et des procédures de recours simplifiées ;**
- ➔ **Le passage facilité de catégorie C en B et de B en A ;**
- ➔ **La reconnaissance des qualifications et des métiers ;**
- ➔ **Des critères de nomination, et de mobilité, équitables et transparents.**

Le Comité Technique est une instance consultative qui traite de toutes les questions relatives à l'organisation et aux conditions générales de fonctionnement de la Collectivité (réorganisations, créations de nouveaux services, effectifs, plan de formation, bilan social, effectifs, régime indemnitaire...).

Il se réunit en moyenne 3 fois par an.

Cela doit être une instance de débats où les délégués syndicaux, après avoir pris connaissance des dossiers 8 jours avant, posent des questions, donnent leurs avis sur les dossiers présentés et argumentent leur vote.

Dans notre collectivité, le C.T est présidé par Mme Miquelly, Elue aux Ressources Humaines. Souvent deux Elus seulement siègent. L'Administration est présente avec le Directeur Général des Services, le Directeur des Ressources Humaines, Quatre Directeurs généraux adjoints (Solidarité, Administration Générale, Cadre de vie, Projets transversaux) et les Directeurs concernés par les dossiers qui sont à l'ordre du jour du C.T.

Des experts pour l'Administration et pour les syndicats peuvent être désignés pour siéger sur certains dossiers.

Au cours de ce mandat de quatre années, nous avons eu des C.T importants qui ont porté sur :

→ Des restructurations de service et/ou de Directions comme la Direction de la Communication et de la Presse, la DITAS, la DPMIS, la DSG, les Archives Départementales et la Bibliothèque Départementale, la DGA de la construction, Education, Environnement et patrimoine...

→ Le transfert à la Métropole des agents du FSL, du FAJ, quelques agents des Routes et du domaine de Fontainieu au 1/07/2017 ;

→ Le RIFSEEP : mise en place du nouveau régime indemnitaire avec différentes étapes selon la parution progressive des textes: 4000 agents, stagiaires, titulaires et contractuels ont été concernés au 1/03/2018 avec effet rétroactif au 1/01/2018 (filière sociale, filière administrative et technique); la filière culturelle a été concernée au 1/07/2018 ; d'autres agents vont être concernés en janvier 2019 (filière médicale, Ingénieurs et Techniciens territoriaux, agents des collèges...) ; de nouvelles discussions sont prévues.

→ Le bilan social de notre collectivité,

→ Le plan d'adaptation des Compétences,

→ Le plan de Prévention contre les Risques psychosociaux,

→ La création des Maisons du Bel âge...

A chaque Comité Technique, les délégués FSU ont pris le temps et les moyens de bien préparer les dossiers, en consultant les agents des services concernés, en désignant des experts. Ils ont pesé de tout leur poids pour faire entendre leurs analyses et leurs arguments, afin que les agents ne soient pas pénalisés dans leurs conditions de travail (en cas de réorganisations de services) et traités de manière égalitaire (RIFSEEP), afin que les usagers et le service public soient pris en compte et respectés !

De plus, en intersyndicale, la FSU a été présente en C.T sur certains dossiers avec le soutien et la mobilisation des personnels pour faire avancer les revendications dans l'intérêt des agents et des missions du service public : Déménagement MDS de Pressensé, réorganisation de la DPMIS, etc....

Il faut beaucoup de ténacité et de convictions (les élus FSU n'en manquent pas !) pour se faire entendre dans cette instance où la Présidente n'a de cesse de consulter sa montre et vouloir faire passer les dossiers en accéléré !

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

La FSU TERRITORIALE revendique

→ **Que la question salariale soit mise à l'ordre du jour d'au moins un CT par an ;**

→ **L'augmentation du budget de l'Action Sociale à hauteur de 1% de la masse salariale ;**

→ **Une baisse de la précarité des emplois dans la collectivité et la stagiairisation des agents non titulaires, notamment dans les collèges ;**

→ **L'amélioration des conditions de travail pour tous les agents ;**

→ **Le remplacement de tous les postes vacants en particulier sur les compétences obligatoire du CD13 ;**

→ **La mise en œuvre d'un plan d'urgence sociale départemental pour répondre aux besoins des populations, des enfants en danger et à l'épuisement des personnels médico-sociaux.**

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été fortement sollicité durant ces 4 dernières années.

Les militants de la FSU Territoriale du CD13 n'ont pas ménagé leur peine pour couvrir l'étendue des tâches à réaliser durant ce mandat et beaucoup de réunions ont été nécessaires pour avancer sur des dossiers importants comme les documents uniques des directions et des services, le plan de prévention des risques Psychosociaux, les suivis des médiations, les séances plénières, les réunions intermédiaires, etc...

La défense du statut et de nos conditions de travail est notre « *pain quotidien* ». Nous savons que les conditions de travail — si nous n'y prenons pas garde — peuvent rapidement dégénérer et glisser vers un fonctionnement moyenâgeux où l'Humain devient anecdotique.

Durant ces 4 dernières années, nous sommes intervenus de façon efficace sur des dossiers de harcèlement. Notre premier devoir a été de vous rencontrer et d'être à votre écoute. Il n'y a pas deux situations identiques dans ce domaine émaillé de graves problèmes relationnels. Souvent un travail « d'enquête » est nécessaire. Un soutien particulier est mis en place. La présence d'une psychologue à la DRH, comme le soutien médical à votre disposition, nous a permis d'avancer sur des dossiers (très) complexes.

Les « *premiers de cordée* » du Conseil Départemental 13 doivent avoir en permanence à l'esprit qu'il ne sert à rien de « *presser* » les agents et qu'aujourd'hui les techniques de management doivent évoluer vers des méthodes participatives. Nous avons tous, à différents niveaux, des compétences et de l'expérience à mettre au service de la collectivité.

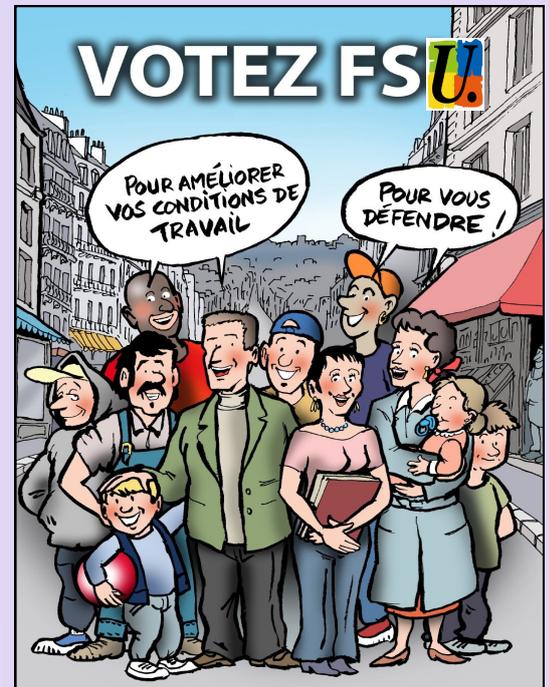
La FSU Territoriale est consciente qu'au CD 13 nous ne ferons pas mieux avec moins. C'est pourquoi tout ce qui touche à notre « *bien être au travail* » ne peut absolument pas décliner et se réduire.

La défense de vos conditions de travail est au cœur même de notre engagement de syndicaliste.

Nous demandons la sanctuarisation de nombreux budgets liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.

LA FSU TERRITORIALE revendique

- ➔ L'amélioration de vos conditions de travail par une prise en compte de vos réalités quotidiennes ;
- ➔ L'amélioration de la médecine préventive avec le recrutement de deux médecins ;
- ➔ L'augmentation des moyens humains et matériels sur les compétences obligatoires ;
- ➔ Un CHS-CT beaucoup plus réactif et la création d'un droit syndical pour ses élu(e)s ;
- ➔ La création d'une instance de médiation ;
- ➔ Une amélioration du plan de prévention contre les risques psychosociaux.



Les enjeux politiques liés à la mise en place de la Métropole Aix Marseille Provence risquent de mettre en danger nos implantations de travail sur l'ensemble du département et sur HD13. Des projets de déménagements sont actuellement à l'étude pour 2019. Nous suivons ce dossier avec détermination mais sans réelle politique de concertation mise en place par l'administration.

Pour combattre les « faits accomplis » les syndicalistes de la FSU sont et seront toujours très vigilants.

Les procès verbaux des CTP et des CHS sont sur <http://sducg13.hautetfort.com/>